**Pour les Elèves-Maîtres**

M. Georges Le Bail, sénateur du Finistère, a reçu la lettre suivante du Ministre de l'Education nationale .

« Monsieur Le Sénateur, vous avez bien voulu attirer mon attention sur les revendications formulées par les élèves-maîtres sortants qui, au lieu d'être nommés stagiaires au 1er octobre 1934 et titularisés au 1er janvier 1935, ne débuteront dans l’enseignement comme stagiaires qu'au cours de l'année 1935 et ne seront, titularisés que le 1er janvier 1936 en 6è classe. Je n'ignore pas que, pendant l'année 1935, leur traitement d'intérimaire ou de stagiaire sera inférieur d'une somme de 1.000 francs au traitement de titulaire qu’ils auraient perçu s’ils avaient été titularisés au 1er janvier 1935, et je le regrette vivement.

Je tiens à bien préciser que cette année de service fait en qualité d'intérimaire pourra être validée dans les conditions réglementaires, au moment où ces jeunes gens seront titularisés, et n'aura par suite aucune conséquence financières pour leur avancement do classe, ni pour leur ancienneté de services. D'autre part, cette mesure a seule permis d'attribuer à tous ces jeunes gens un poste dès le 1er octobre. Les décrets lois me mettaient dans l'obligation do supprimer 5.000 postes d’instituteurs et, 5.000 instituteurs et institutrices titulaires ont en conséquence été mis à la retraite.

Pour ne pas laisser sans situation les normaliens sortants, j'ai obtenu du Conseil des ministres et du ministre des Finances d’employer les normaliens et normaliennes en qualité d'intérimaires. Il n'y avait pas d'autre moyen de donner un emploi aux normaliens et normaliennes reçus au brevet supérieur, et cette mesure a en outre permis de ne supprimer que 2 000 emplois au lieu de 5.000. Je sais bien que ces jeune s gens auraient pu espérer mieux ; **mais la nécessité de réaliser des économies** m'a imposé cette mesure. Ils comprendront qu'entre leur espoir d'être, stagiaires et la nécessité de supprimer des emplois, la solution intermédiaire était la seule qui pût être envisagée. Je vous prie d'agréer etc… »

*Le Citoyen* , 27 septembre 1934

**Comité de Défense Laïque du Finistère**

Contre la répression chez les Fonctionnaires.

Le Comité de Défense Laïque du Finistère au nom de ses sept mille adhérents : Considérant que des instituteurs ont été frappés ou sont menacés de sanctions par le gouvernement dit d'union nationale pour des paroles qu'ils ont prononcées au Congrès du do Nice du Syndicat National des instituteurs et institutrices. **Considérant qu'en dehors de leur classe les instituteurs ont, comme tons les antres fonctionnaires en dehors de leur l'onction, les mêmes droits et les mêmes devoirs quo tous les autres citoyens**. Considérant que les fonctionnaires avaient le droit et le devoir, en leurs assises nationales, de juger un gouvernement qui les a gravement atteints dans leurs intérêts matériels et moraux — et que d'une manière toute particulière les instituteurs se devaient de protester contre le **sabotage du service do l'enseignement public par** **le gouvernement actuel**. Se solidarise avec les instituteurs frappés pour les faits présentés. Proteste contre les sanctions prises et les poursuites engagées contre tous les fonctionnaires (Enseignement, P.T.T., etc…) Et dénonce la politique réactionnaire poursuivie par le gouvernement pro-fascite, issu de l'émeute du 6 février. Le Comité.

*Le Citoyen*, 27 septembre 1934

**L'Ecole laïque sacrifiée**

Le Syndicat de l'Enseignement du Finistère proteste à juste titre contre **l'amputation imposée aux écoles normales**. Le Gouvernement de trêve réduit de 8 unités le nombre des admissions dans chaque école normale. L'éducation nationale est sacrifiée et les droits des jeunes méconnus. Le Gouvernement frappe en aveugle et soumet à un régime commun les départements à forte natalité et les autres. Elevons contre cette mesure un concert do protestations !...

*Le Citoyen,* 9 août 1934

Je vous prie d'agréer etc...

Comité do Défens e

Comité do Défens e Laïqu e du Finistèr e Contre lu répression chez tes Fonctionnaires Lo Comité de D fense Laïque du Finistère au nom do ses sept mille adh 'renls : Considérant que des i-stitutrurs ont été frappé s ou sont menacés do sanctions par lo gouvernement dit d'union nalionale pour des paroles qu'ils ont prono ncées nu Congtè s do Nice du Syndicat National des instituteurs et institutrices. Considérant qu'en dehors de leur classe les instituteurs ont, comme tons les antres fonctionnaires en dehors de leur l'onction, les mémos droils et h s mômis devoirs quo tous les autres citoyens. Considérant que les fonctionnaires avaient le droit et le devoir, en leurs assises nationales, déjuge r un gouverne - ment qui les a gravement atteints dans leurs inléiôts matériels et moraux — et que d'une manière toute particulière les instituteurs se diraien t de proteste r contre le sabot ge du service do l'enseignement public par le gouvernement actuel. Se solidarise avec les instituteurs lrappé s pour les faits présentés. Proteste contre les sanctions prises et les poursuites engagée s contre tous les fonctionnaires (Enseignement, P.T T.,etc.). Et dénonce la politique réactionnaire poursuivie par legouvernement pro fascite, issu de l'émeute du G février. Le Comité.